

Fondée en 2001, la Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens représente au niveau national le secteur associatif indépendant des arts plastiques et visuels.

L'ensemble des associations et collectifs qui la compose constitue aujourd'hui un réseau professionnel dense, diversifié et incontournable de diffusion artistique, où s'inventent de nouveaux modes de production et de médiation, au cœur même des territoires et des quartiers.

En portant la parole commune des associations et collectifs d'artistes, la Fraap travaille à la nécessaire reconnaissance de ce secteur, en proposant une meilleure compréhension de ses spécificités.

La Fraap regroupe environ 200 associations ancrées sur tout le territoire. Ces associations développent une multitude d'activités : soutien à la création, production et diffusion, résidence d'artistes, édition, mise en réseaux avec d'autres disciplines, médiation culturelle, colloques, débats, rencontres, organisation d'ateliers, de cours et de stages pour des publics diversifiés, intervention dans les écoles, information et soutien des artistes sur les plans juridiques, sociaux et fiscaux. La diversité de ces actions les place au croisement de toutes les problématiques de l'art contemporain.

Aujourd'hui, de nombreux membres de notre fédération sont directement menacés par la politique gouvernementale. Des associations d'artistes émergentes voient leurs subventions disparaître, d'autres plus ancrées témoignent de baisses considérables, qui remettent en question leur pérennité, leurs emplois et leurs activités. Le secteur des arts plastiques, déjà précaire et marginalisé, se voit malmené et entravé par les mesures drastiques mises en place. Ces restrictions et coupes budgétaires sont un danger pour notre profession, nos activités et la transmission de nos savoirs.

La Fraap demande la mise en place d'une politique digne de ce nom en direction des arts plastiques, et plus particulièrement :

- l'arrêt immédiat des coupes budgétaires et le conventionnement des associations selon des critères définis et des bilans partagés ;
- la réalisation d'un audit et d'un bilan de la politique centrale et décentralisée menée dans les arts plastiques depuis 25 ans, sur l'ensemble de ses missions (soutien, diffusion, acquisition, droits des artistes) ;
- l'ouverture d'un débat après publication de cet audit, afin de mettre en place des critères d'évaluation des actions et une énonciation publique des missions des structures et de leurs agents ;
- le soutien à la création d'emplois dans le secteur associatif non institutionnel ;
- le développement de ressources associatives régionales : centres de ressources, ateliers coopératifs, lieux de présentation coopératifs ;
- la mise en oeuvre systématique de la présence des artistes plasticiens à parité avec les autres acteurs de l'art contemporain dans toutes les structures et commissions les concernant ;
- la mise en place d'une charte déontologique pour tous les lieux de diffusion institutionnels (FRAC, centres d'art, écoles d'art, etc.) et les lieux qui dépendent des collectivités territoriales, entraînant l'obligation de conclure des contrats précis et identiques pour l'ensemble de ces structures, ainsi que la mise en place d'une grille de rémunération pour les plasticiens ;
- l'inscription dans les droits sociaux des plasticiens d'une protection sociale relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ;
- la création d'un dispositif de formation continue ;
- un engagement ferme concernant le respect des droits d'auteur des artistes plasticiens, donc la révision de la dernière loi sur le droit d'auteur et notamment :
 - le rétablissement de la primauté du droit de reproduction de l'auteur sur le droit à l'information de la presse ;
 - l'application systématique du droit de présentation publique (ce droit inscrit dans la loi depuis 1957 est peu ou pas appliqué pour les plasticiens).

Lors des dernières Rencontres nationales de la Fraap (2, 3, 4 mai 2008 à Metz), l'ensemble des associations et collectifs d'artistes plasticiens présents a appelé à soutenir la mobilisation générale contre le désengagement de l'Etat dans le secteur de la Culture.

La Fraap est signataire des pétitions Sauvez les arts plastiques www.sauvonslesartsplastiques.fr et Sauvez la culture www.sauvonslaculture.fr et vous encourage à les diffuser le plus largement possible.